LYCÉE FRANÇAIS
INTERNATIONAL DE CANTON
广州法国国际学校

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire**
**de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français International de Canton**
**du jeudi 10 octobre 2024, 19h00**
**LFIC, Canton**

Le nombre de membres de l'association est de 254 pour cette rentrée 2024. 107 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée générale extraordinaire est ouverte.

Mme Desmonts, présidente du comité gestion, souhaite la bienvenue aux membres et présente M. Olivier Ngo, attaché de coopération scientifique et universitaire. M. Ngo présente son rôle et le soutien du consulat à l'école française. Il souligne la réussite de l'établissement avec son passage d'École à Lycée et sa demande d'homologation de la seconde qui nécessite de suivre les règles de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Il met en avant la qualité des collaborations entre le consulat et le lycée sur les différents projets menés conjointement tout au long de l'année.

1. **Présentation de l'association (par Mme Laure Desmonts– présidente)**

Mme Desmonts remercie les parents et enseignants présents et rappelle que tous les parents d'élèves de l'école sont membres de l'association. L'Assemblée Générale (AG) est un moment important pour la vie de notre école.

La fondation de l'école repose sur une Association Française. La structure morale de droit chinois est une WOFE (société de droit chinois) dont le propriétaire unique est l'association française.

Dans sa gestion du lycée, l'association doit respecter les règles de l'AEFE et du Ministère de l'Education nationale côté français et du Bureau de l'Éducation et des autorités locales côté chinois.

Deux instances importantes :
- Le Comité de Gestion en charge des questions administratives et financières telles le budget, la politique RH, le campus, les investissements… Il est composé de quatre membres élus lors de l'AG ainsi que du directeur de l'école.
- Le Conseil d'Établissement est en charge de la partie pédagogique. Il se réunit à chaque trimestre sous la présidence de la direction et en présence des représentants de parents (élus lors de l'AG), des représentants des professeurs, des représentants des élèves, du Consul général de France et du comité de gestion.

Tous les parents élus au comité de gestion et au conseil d'établissement exercent leur fonction à titre bénévole.

2. **Bilan de la rentrée 2024 (par M. Thomy Trémoulu – Proviseur)**

Le chef d'établissement remercie les parents qui sont venus nombreux assister à l'AG et souligne l'importance de cette participation pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il informe la communauté sur les récents dispositifs de sécurité demandés par les autorités locales. Après un entretien avec Mme la Consule Générale Adjointe, il est indiqué qu'aucune alerte de sécurité n'est soulignée par le Consulat Général. Les autorités chinoises renforçant provisoirement les écoles internationales suite à des incidents isolés dans la province du Guangdong.

- **Nouveaux personnels**

La rentrée scolaire 2024-2025 s'est effectuée avec de nouveaux personnels.
Afin d'accompagner le développement du LFIC, plusieurs postes ont été créés à la rentrée 2024 : un poste de professeur d'anglais dans le secondaire, un poste de professeur de français et latin dans le secondaire, un personnel de vie scolaire et un conseiller principal d'éducation.

Les nouveaux personnels et enseignants sont :

M. Benjamin Ducouret (CE2)
Mme Sara Bovais (CM2)
M. Thomas Amouyal (français et latin)
Mme Florie Jager (anglais et documentaliste)

- **Effectifs de rentrée**

Les effectifs au 10 octobre 2024 sont de 193 élèves inscrits. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs de rentrée sur les cinq dernières années et la répartition entre maternelle / élémentaire / secondaire). Des inscriptions sont en cours mais non comptabilisées car les familles ne sont pas encore sur le territoire chinois.

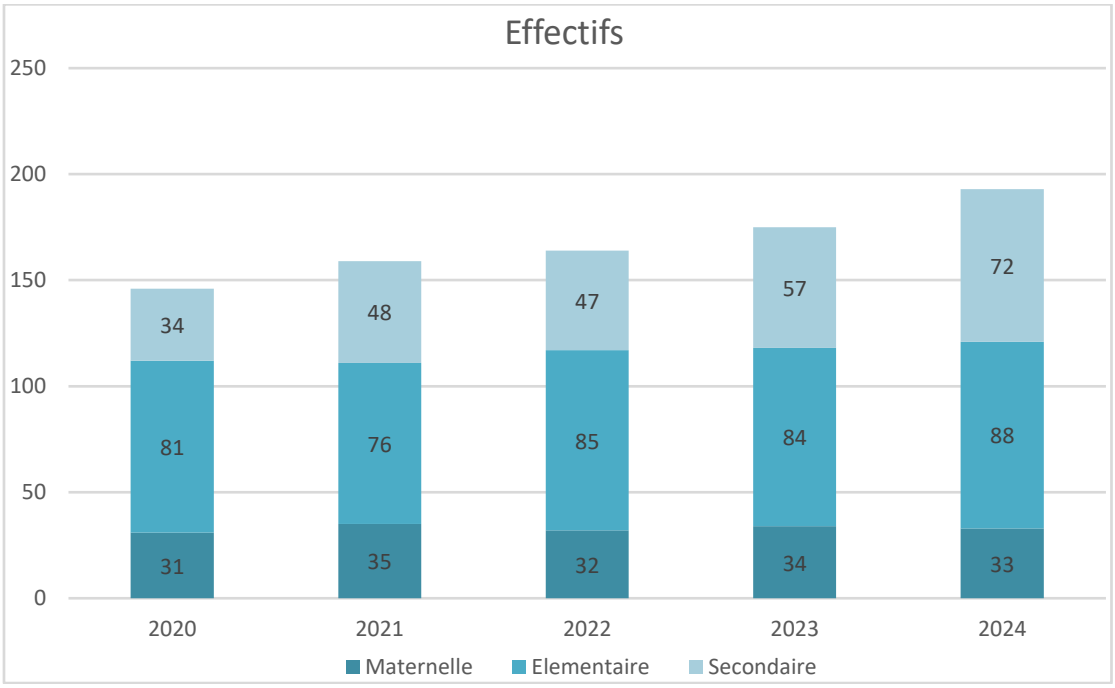


Au premier septembre, 149 familles ont procédé à une réinscription (84%). Le LFIC accueille 44 nouveaux élèves inscrits (22%). Les effectifs augmentent et sont actuellement à un nombre record pour le LFIC. Le secondaire a doublé ses effectifs depuis l'homologation du collège.

3. **Panorama pédagogique (par M. Thomy Trémoulu – Proviseur)**

- **Au primaire**

L'établissement a été labellisé EFE3D au niveau 2 et va poursuivre ses efforts dans le domaine du développement durable. Des éco-délégués ont été élus et seront encadrés par M. Massaux, référent EFE3D de l'établissement.

Le professeur de FLSco (français langue de scolarisation) prend en charge les élèves non francophones afin d'assurer leur bonne intégration linguistique.

Le projet « quart d'heure lecture » est reconduit pour tous les élèves de l'établissement après la pause méridienne.

Le conseil école-collège s'est réuni et a préparé plusieurs projets communs entre les CM2 et la 6e afin de favoriser la transition école/collège.

Le comité de gestion soutien la formation des enseignants et plusieurs d'entre eux auront la possibilité de se former sur des sujets pédagogiques au sein de l'AEFE.

Le nouveau règlement intérieur du primaire est entré en vigueur le 1er septembre 2024.

Le gouvernement d'école a été élu par les élèves et est prêt à fonctionner pour l'année scolaire. Les élèves bénéficieront d'une autonomie de décision et de débat afin d'améliorer leur quotidien.

- **Au secondaire**

Le nouveau règlement intérieur est entré en vigueur le 1er septembre 2024.
Une vie scolaire a été créé avec le recrutement d'un personnel de vie scolaire et d'un CPE. Les élèves en permanence ne sont plus mélangés dans les classes.

Les résultats au DNB et au baccalauréat sont excellents et les diplômes ont été obtenus avec mention. Nos bacheliers ont rejoint des universités en France et à Hong Kong.

Le forum des métiers aura lieu une nouvelle fois cette année. Les parents seront invités à participer afin d'aider nos étudiants à répondre à leurs questions d'orientation.

Les élèves de 3e auront une semaine de stage et les élèves de 2nd deux semaines de stage. Nous comptons sur les parents et la communauté pour accueillir des élèves dans leur entreprise et contacter l'école si leur entreprise peut accepter des stagiaires.

Les sorties scolaires pour le secondaire reprennent cette année et des projets spécifiques vont être mené. M. Malaterre, réalisateur de documentaire, sera présent le lundi 14 octobre prochain avec son actrice principale pour une intervention auprès des collégiens. Un astrophysicien viendra proposer une conférence au LFIC pour les élèves du secondaire et leur parler des parcours scientifiques.

Afin de favoriser les dossiers universitaires, des projets extra scolaires sous responsabilité des élèves ont été lancés (journal de l'école, Association Sportive, éco-délégués…)

- **Le projet d'établissement**

Le projet d'établissement est disponible sur le site internet de l'école. Il est reconduit jusqu'en 2026.
Un nouveau site internet est en cours de création.
La boutique en ligne a été ouverte cette année.
Toutes les communications avec les enseignants sont centralisées sur Pronote. Le pourcentage de connexion des parents est faible, le lycée encourage vivement les familles à s'y connecter.
Au vue de l'homologation de la seconde, le fonctionnement du secondaire a été remis aux normes pour respecter les directives ministérielles et de l'AEFE.
Le parcours linguistique est prêt à être discuté en conseil d'établissement afin de proposer un parcours des langues plus ambitieux. Il sera débattu et construit en partenariat avec les familles, les enseignants et le comité de gestion.

4. **Finances (par M. Hugo Coffart – Trésorier)**

- **Rapport financier de l'année scolaire 2023-2024**

**Note :** tous les montants évoqués dans ce rapport sont bruts et exprimés en yuans (RMB).

**Revenus, dépenses et résultat**

| | Budget prévisionnel | Réel |
|---|---|---|
| **Revenus** | 21,157,600 | 21,866,178 |
| **Dépenses** | 18,472,424 | 17,349,173 |

| | | |
|---|---|---|
| **Résultat** | 1,835,176 | 3,651,087 |

Les inscriptions en cours d'année 2023-2024 ainsi que la bonne participation aux AES nous ont permis de réaliser un chiffre d'affaires plus important qu'attendu, de 21 866 178 yuans.

Les dépenses ont été moins élevées que prévues, notamment car :

- le budget « sortie scolaire », abondé à hauteur de 100 000 yuans, n'a été utilisé que partiellement (21 580 yuans) ;
- Certains investissements ont été effectués (mobilier, installation de préfabriqués), mais l'état général du campus étant satisfaisant, les sommes budgétées (265 000 yuans pour le mobilier et les logiciels, et 350 000 yuans pour les travaux) n'ont pas été utilisées dans leur intégralité.

Suite à des évolutions dans les procédures de demandes de visa, entraînant des déplacements et des démarches additionnelles de la part des enseignants nouvellement recrutés, une somme plus importante que prévue a été dépensée (312 667 yuans pour 150 000 yuans budgétés).

Les autres dépenses sont, de manière générales, bien maîtrisées, ce qui nous permet de terminer l'année scolaire 2023-2024 sur un résultat brut de 3 651 087 yuans.

- **Détail des dépenses réalisées**

| | | 2023-2024 |
|---|---|---|
| **Ressources humaines** | **56 %** | **9 349 334** |
| **Loyer** | **19 %** | **3 246 000** |
| **Charges courantes** | **7 %** | **1 132 951** |
| **Cantine et bus** | **6 %** | **978 792** |
| **Prestations de services** | **3 %** | **481 720** |
| **Pédagogie et vie scolaire** | **2 %** | **464 130** |
| **Travaux et équipements** | **2 %** | **324 922** |
| **AES** | **2 %** | **341 590** |

La structure générale des coûts du LFIC reste globalement similaire aux années précédentes.

La part des dépenses dévolues aux ressources humaines (salaires et cotisations sociales des professeurs et du personnel administratif, prise en charge des frais de formation continue etc) représente 56% des dépenses (54% pour l'année scolaire 2022-2023, et 52% les deux années précédentes). L'augmentation de la part « ressources humaines » dans les dépenses globales s'explique par une politique active de recrutement pour compléter l'équipe et améliorer l'offre pédagogique (enseignant de physique-chimie et personnel administratif en 2022-2023, enseignants de français langue étrangère et de français/ latin, et bibliothécaire en 2023-2024) ainsi que par les évolutions dans les procédures de demandes de visa susmentionnées.

La part du loyer dans le budget évolue suite aux augmentations annuelles contractuelles, et représente à présent 19% des dépenses (contre 17% en 2021-2022 et 18% en 2022-2023).

L'association sportive (AS, l'équipe de basket-ball) gère son propre budget, et les revenus et dépenses liés à l'AS ne sont pas supervisés par le Comité de Gestion ni présentés dans ce rapport financier.

- **Évolution du résultat et trésorerie**

| | |
|---|---|
| **Trésorerie** | **15,5 millions (RMB)** |
| **dont réserve statutaire** | **5 millions (RMB)** |

Nous enregistrons, au cours de l'année solaire 2023-2024, le meilleur résultat de ces six dernières années, ce qui nous permet de faire monter notre trésorerie à un niveau record de 15 500 000 yuans.

Il est rappelé que 5 millions de yuans sont dévolus à nos réserves statutaires, et que dans la perspective de travaux pour l'aménagement d'un nouveau campus, la trésorerie actuelle serait utilisée en grande partie (approximativement 10 000 000 yuans). Il est capital que le LFIC continue d'enregistrer des résultats bénéficiaires et de générer de la trésorerie dans cette perspective de développement.

- **Retards de paiement et impayés**

| | | |
|---|---|---|
| **Impayés 2023-2024** | **1.42 %** | • aucune exclusion prononcée en 2023-2024<br>• pas d'inscription aux AES<br>• contactez-nous en amont en cas de difficultés<br>**tresorier@lficanton.com** |
| **Retards paiement T1 2024-2025** | **34.14 %** | • les relances prennent trop de temps au service comptable |

Les impayés au titre de l'année scolaire écoulée s'élèvent à 270 818 yuans (1,42% des frais de scolarité facturés). Ces familles n'ayant pas encore réglé intégralement leurs frais de scolarité ont engagé un dialogue avec le Comité de Gestion et leurs enfants sont toujours scolarisés au LFIC : ces frais seront réglés durant l'année scolaire 2024-2025.

Aucune exclusion pour non-paiement des frais de scolarité n'a été prononcée durant l'année scolaire 2023-2024, les familles rencontrant des difficultés ayant pu trouver des solutions.

Il est rappelé qu'aucune inscription aux AES ne sera acceptée en cas de non-règlement des frais de scolarité. Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à prendre contact avec M. Hugo Coffart, par courriel, à tresorier@lficanton.com dès qu'une difficulté est anticipée et à communiquer activement avec le Comité de Gestion, le proviseur du LFIC n'intervenant pas directement dans la gestion financière de l'établissement.

La question des retards dans le paiement des frais de scolarité est autrement problématique : à la rentrée de septembre 2024, plus d'un tiers des frais de scolarité n'avaient pas encore été réglés, entrainant un travail de relance de la part des services comptables de l'école. Le trésorier rappelle que les frais de scolarité sont payables avant le début de chaque trimestre et insiste sur l'importance que les familles respectent ces délais pour prémunir le personnel administratif de l'école de procédures redondantes.

- **Budget prévisionnel**

| | | |
|---|---|---|
| | | **+ 8,8 %** |
| **Revenus** | **23,793,984** | • 44 nouvelles inscriptions |
| | | **+ 13,2 %** |
| **Dépenses** | **19,631,429** | • création de 2 nouveaux postes<br>• formation des enseignants<br>• augmentations contractuelles<br>• achat de nouveaux ouvrages<br>• participation aux sorties scolaires<br>• organisation d'évènements<br>• création du nouveau site Internet |
| **Résultat net prévisionnel** | | **2,888,600** |

Sur la base des inscriptions du début de l'année scolaire 2024-2025, le Comité de Gestion prévoit une augmentation de 23 793 984 yuans du revenu par rapport à l'année précédente (8,8% d'augmentation).

Le Comité de Gestion attire également l'attention des parents et des professeurs sur une augmentation prévue plus rapide des dépenses du LFIC, à hauteur de 19 631 429 yuans (13,2% d'augmentation), à la suite :

- d'investissements en ressources humaines (recrutements et formation continue) ;
- des augmentations contractuelles (salaires et loyers) ;
- de l'achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque scolaire (180 000 yuans budgétés pour l'année en cours, 189 341 yuans investis l'année précédente) ;
- du maintien d'un budget « travaux » (pour le campus actuel) de 350 000 yuans, en cas de travaux à effectuer en urgence (seuls 91 307 yuans ont été dépensés lors de l'année scolaire 2023-2024) ;
- du maintien d'un budget « sortie scolaire » de 100 000 yuans car le Comité de Gestion et la direction du LFIC estiment qu'il s'agit de projets importants pour les élèves du LFIC et notre établissement.

- **Budget de l'année scolaire 2024-2025**

| | **2023-2024** (réel) | **2024-2025** (prévisionnel) |
|---|---|---|
| **Ressources humaines** | **9 349 334** | **10 438 073** |
| **Loyer** | **3 246 000** | **3 383 568** |
| **Charges courantes** | **1 132 951** | **1 230 000** |
| **Cantine et bus** | **978 792** | **1 171 200** |
| **Prestations de services** | **481 720** | **780 000** |
| **Travaux et équipements** | **91 307** | **350 000** |

| | | |
|---|---|---|
| **AES** | **341 590** | **380 000** |
| **Pédagogie et vie scolaire** | **464 130** | **571 000** |

- **Frais de scolarité - année scolaire 2025-2026**

| | | Augmentation de | 2.5 % |
|---|---|---|---|
| | **2023-2024** | **2024-2025** | **2025-2026** |
| **TPS** | 56 100 | 56 100 | 57503 |
| **PS-MS-GS** | 86500 | 86500 | 88663 |
| **Primaire** | 98300 | 98300 | 100758 |
| **Collège** | 142000 | 142000 | 145550 |
| **Lycée** | 150300 | 150300 | 154058 |

Le Comité de Gestion, rappelant que les frais de scolarité n'ont pas été augmentés durant deux années, a décidé une augmentation de 2,5% des frais de scolarité pour l'année scolaire prochaine (2025-2026). Ce taux d'augmentation est volontairement limité cette année, compte tenu de la bonne santé financière générale de l'école. Le Comité de Gestion rappelle néanmoins que le LFIC :

- est un établissement totalement indépendant ;
- est fondé par une association française à but non-lucratif ;
- est responsable de ses finances et
- a des projets de développement ambitieux.

Les frais de scolarité sont ainsi amenés à évoluer d'année en année, pour garantir notre indépendance financière et notre capacité de financement pour l'avenir.

- **Remontées des parents et professeurs**

En marge et au cours de l'Assemblée Générale de l'association, plusieurs parents et professeurs ont fait remonter des informations constructives dont le Comité de Gestion prend bonne note :

1. Il a été exprimé le souhait d'obtenir, au préalable de l'Assemblée Générale, des informations financières détaillées concernant le résultat de l'année écoulée et le budget prévisionnel de l'année à venir.

**Réponse du trésorier : C**ela est envisageable. En pratique, les informations financières présentées lors des Assemblées Générales annuelles font l'objet de consolidation et d'arbitrages qui sont effectués jusqu'à quelques jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Il est néanmoins envisageable de transmettre aux parties prenantes un rapport financier écrit en amont de l'Assemblée Générale en anticipant la préparation du rapport financier.

2. Concernant les retards de paiement, il a été proposé de :

- facturer des pénalités de retard, en stricte application du règlement financier ;
- proposer une remise aux familles réglant intégralement leurs frais de scolarité annuels avant la rentrée de septembre.

**Réponse du trésorier : L**a situation financière actuelle du LFIC nous a permis, cette année comme les années précédentes, de faire preuve de compréhension envers les familles. Le Comité de Gestion n'a pas tenu à accabler plus que nécessaire les quelques familles ayant des retards importants et qui se trouvaient dans une situation financière difficile. Cependant, les retards de paiement font courir un risque financier

non-négligeable à notre établissement. En outre, dans la perspective d'investissements importants et d'un changement d'échelle, nous n'excluons pas d'appliquer certaines de ces suggestions à l'avenir.

3. Concernant la facturation des « frais de ré-inscription », qui ont déjà fait l'objet d'une modification du règlement financier au cours de l'année scolaire 2023-2024 (50% des frais de première inscription facturés en cas de ré-inscription »), il a été soumis l'idée de permettre une absence d'un ou deux trimestres au terme de laquelle aucun frais de ré-inscription ne serait facturé.

**Réponse du trésorier : L**es quelques familles qui ont été amenées à quitter l'école et à y revenir plus tard n'entrent pas dans ce cas de figure, celles-ci ayant quitté l'école plusieurs années avant d'y revenir. De manière générale, il est essentiel, pour garantir à notre établissement une stabilité à la fois pédagogique et financière, de limiter au maximum les départs et retours des familles.

Le trésorier remercie chaleureusement les familles et les enseignants pour leurs suggestions et leur participation aux problématiques de gestion financière de l'association. Pour toutes questions concernant les finances de l'école, ou toute suggestion d'amélioration, contactez M. Hugo Coffart à l'adresse tresorier@lficanton.com.

## 5. Mise à jour des statuts (Mme Laure Desmonts – Présidente)

Un changement des statuts de l'association est nécessaire pour confirmer le changement de notre école en lycée.

Tout d'abord et sur conseil de l'AEFE, le nom de l'association doit changer pour devenir « Association des parents d'élèves du Lycée Français International de Canton ».

Dans les statuts, toutes les mentions faites à l'EFIC (École Française Internationale de Canton) sont remplacées par LFIC (Lycée Français International de Canton).

Enfin pour être en conformité avec les règles de l'AEFE, la composition du conseil d'établissement est modifiée avec :

- Douze (12) membres avec voix délibératives :
- - le chef d'établissement ;
- - le responsable administratif ;
- - le conseiller principal d'éducation ;
- - trois représentants du personnel enseignant ;
- - un représentant du personnel administratif ;
- - le représentant du poste diplomatique ;
- - le représentant des élèves du secondaire ;
- - trois représentants élus des parents d'élèves.
- Des membres avec voix consultatives :
- un membre élu du Comité de gestion
- le ou les conseillers des français de l'étranger de la circonscription
- le représentant suppléant des élèves du secondaire
- l'attaché de coopération et d'action culturelle ou son représentant.

Le changement de nom et les nouveaux statuts sont adoptés. Ils seront enregistrés auprès de la préfecture de Paris.

## 7. Questions diverses (Mme Laure Desmonts – Présidente)

La Présidente a fait le point sur la recherche de locaux pour le lycée. Nous avons visité une trentaine de sites cette année et plus de soixante-dix ces trois dernières années.

Il est nécessaire de trouver des nouveaux locaux pour le lycée pour trois raisons :

- Le manque d'espace dans les locaux actuels. Malgré de nombreux aménagements (préfabriqués…) il n'est pas possible d'accueillir plus d'élèves dans de bonnes conditions dans nos locaux.
- L'obtention de la licence d'éducation délivrée par les autorités chinoises est difficile mais cela reste un objectif pour l'école. Or nous le savons depuis quelques années, il ne sera pas possible d'obtenir cette licence dans les locaux actuels, notamment pour des raisons de manque d'espace.

- Enfin le bail actuel se termine en mai 2026.

Pour rappel, nous recherchons
- Au moins 3000 m2 de bâtiments et 2000 m2 d'espace extérieur. Un espace extérieur suffisant est indispensable et c'est particulièrement difficile à trouver en ville.
- Un loyer raisonnable d'environ 350 000 rmb / mois.
- Un bail de 10 ans minimum.
- Dans l'idéal un terrain à usage éducatif.
- Des infrastructures qui répondent à la fois aux exigences de l'AEFE et du bureau de l'éducation chinois.
- Localisation avec possibilités de logement autour.

Nous avons exploré les options suivantes :
- Acheter : nos capacités d'emprunt ne nous le permettent pas.
- Partenariat avec une autre école internationale : c'est une possibilité que nous avons explorée à différentes reprises. Leur modèle économique est souvent trop éloigné du nôtre, qui est celui d'une association à but non lucratif. Une condition serait d'avoir notre propre licence pour garder notre autonomie mais les autorités chinoises ne permettent pas d'avoir deux licences pour un même site.
- Faire construire un bâtiment pour le louer : il s'agirait de travailler avec un investisseur chinois qui aménage une zone et qui pourrait nous construire une école et la louer. Nous avons travaillé sur plusieurs projets ces dernières années. Malheureusement ceux-ci ont échoué pour des raisons administratives et car ces investisseurs recherchent un retour sur investissement rapide.
- Louer un deuxième site : nous n'avons pas trouvé de deuxième site intéressant près de Jinshazhou. Par ailleurs, avoir deux sites entrainerait des surcouts importants (immobilier, RH, équipements…) et de nombreuses difficultés opérationnelles.
- Louer un bâtiment déjà construit :
    - Une école : nous avons visité plusieurs écoles maternelles cette année. Les espaces extérieurs étaient insuffisants et les bâtiments vétustes. Cela reste une piste intéressante car administrativement plus simple.
    - Un bâtiment commercial : plusieurs sites correspondants à nos besoins ont été repérés mais nous nous heurtons à des problèmes administratifs pour pouvoir installer l'école dans ces bâtiments. Nous travaillons sur la question avec l'appui du bureau de l'éducation et du consulat. En cas de succès, nous envisageons un déménagement pour la rentrée 2025.

## 8. Élection du Comité de gestion pour l'année 2024-2025

Sont élus au comité de gestion pour l'année scolaire 2024-2025

Président : Mme Laure Desmonts
Vice-président: M. Fabrice Levillain
Trésorière : M. Hugo Coffart
Secrétaire: Mme Anne-Flore Vrac

M. Philippe Ortiz, président d'honneur.

## 9. Election des parents d'élèves représentants au Conseil d'Etablissement

Sont élus au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025

Maternelle :
M. Frédéric Deschamps (titulaire)
Mme Karen Yi Wang (suppléante)

Elémentaire :
M. Sevag Baroudjian (titulaire)
Mme Dafne Urresta Montenegro (suppléante)

Secondaire :

M. Yann Blanchet (titulaire)
M. Boom Ghou Lam (suppléant)

La séance est levée à 21h30.

Laure DESMONTS Fabrice LEVILLAIN

Hugo COFFART Anne-Flore VRAC

Philippe ORTIZ